

## **CODE DE VIE – Séjour de la relâche**

Dans le but d'assurer le bien-être et la sécurité de tous, le Camp Mariste a mis en place de nombreuses règles pour ses employés et ses campeurs. Ainsi, le présent *Code de vie* devra être respecté par tous en tout temps.

Tout campeur participant au séjour de la relâche s'engage à :

- 1- Adopter une attitude pacifique et sécuritaire envers les campeurs, les visiteurs, les employés du Camp et ses partenaires.
- 2- Favoriser une communication saine et respectueuse, ainsi que des relations harmonieuses entre les différents intervenants.
- 3- Respecter l'intimité et l'intégrité de soi-même et d'autrui.
- 4- Respecter le matériel et l'environnement du Camp.
- 5- Ranger correctement ses effets personnels. Contribuer à garder sa chambre et son chalet propres et rangés.

### Mesures disciplinaires :

En cas de non-respect délibéré des règles du présent *Code de vie*, les mesures disciplinaires suivantes s'appliqueront, en fonction de la gravité des événements :

- 1- Avertissement verbal du moniteur responsable de l'équipe ;
- 2- Avertissement verbal et noté d'un coordonnateur ;
- 3- Avertissement écrit formel envoyé aux parents du campeur ;
- 4- Suspension ou renvoi du camp.

\* Pour un motif grave, le Camp Mariste se réserve le droit de passer aux étapes 3 ou 4 directement.



**ACQ**  
PROGRAMMATION  
ET VIE DE CAMP

